

Lecture de paysages

Le paysage a pris une part prépondérante dans l'aménagement du territoire et dans les choix de vie des concitoyens depuis le confinement.

Comment qualifier le paysage, le décrire, l'évaluer, le préserver, l'intégrer aux projets d'aménagements ?

Objectif

Lire, comprendre, appréhender les paysages afin de les intégrer aux projets d'aménagements. Connaître les notions élémentaires du paysage (site, composition, motifs, structure, unités, atlas...). Connaître les notions élémentaires de la culture du paysagiste-concepteur en France. Etre familiarisé avec le monde des plantes (herbe, arbre, bois, forêt ...). Appréhender les végétaux comme matière de projet et leur mode de gestion. Connaître les différents métiers et rôles du paysagiste-concepteur à travers des échelles de projet variable.

Le cas des cours d'école, les cours vivantes.

Experts

Paysagistes diplômés par le gouvernement.

Formatrice- formateur

Architecte-conseil du CAUE d'Alsace

Animateurs

Des architectes conseil du CAUE d'Alsace seront mobilisés pour animer la formation.



Contenu de la formation

Partager un vocabulaire commun

Lire les paysages : motifs, structures, unités, pays : saisir l'ensemble des échelles paysagères. Prendre connaissance de l'Atlas des paysages d'Alsace. Comment l'utiliser dans les projets ?

Connaître les outils du projet de paysage : La nature du sol, la topographie, l'exposition, l'eau, les plantes. Appréhender les outils du paysagiste à travers la description d'un projet de paysage.

Les cours d'école, cours vivantes.

Argumenter ses choix, cas concrets

Mis en situation pratique.

Modalités pédagogiques

Méthode

Le parcours pédagogique proposé en vue de parvenir à l'acquisition de compétences professionnelles est basé sur l'observation, l'analyse et sa reconnaissance in situ.

La formation permettra de développer les compétences de chaque stagiaire par un diaporama, des études de cas, des visites sur site.

L'apprentissage se fera par questions- réponses et sujets en groupe.

Les modalités d'animation feront intervenir des experts et des professionnels par demi-journée.

Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposé aux stagiaires.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

Supports

Les références, l'étude d'un cas concret et une bibliographie seront remis à chaque candidat.

Public visé

Elus locaux, fonctionnaires territoriaux, responsables de service, techniciens, professionnels de l'aménagements, professionnels exerçant une activité liée au cadre de vie, à l'immobilier.



Infos Pratiques

Lieu de formation : Strasbourg - Colmar
Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits

Durée : 3 journées de 7h00

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalités d'accès : L'inscription s'effectue en ligne sur le site du CAUE d'Alsace

L'inscription doit être finalisée 10 jours avant le début de la formation

Prix de la formation : 600 €

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 12 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaires à l'apprentissage. 6 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

Pré-requis : aucun

Date : juin 2023



Contact :
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30
Mail : caue@caue-alsace.com
Site web : www.caue-alsace.com

